



Le CSA Turc condamne une chaine de télévision à une forte amende

Rubrique : actualités - Date : jeudi 18 février 2010

La Turquie s'investit beaucoup dans la lutte contre le tabagisme. L'usage du tabac est ainsi interdit dans tous les lieux publics turcs mais il est également interdit de montrer à la télévision une personne en train de fumer. La chaîne TV8 n'échappe pas à la règle et vient de se voir infliger une amende de 50 000 livres, soit 24 100 euros par le Haut conseil turc de l'audiovisuel pour avoir diffusé le capitaine haddock avec sa pipe.